

26 - Plan global de prévention et de lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes

M. ALLEMANN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Besançon n'est pas épargnée par les phénomènes d'alcoolisation massive des jeunes sur l'espace public.

Dès 2011 et face à ces nouvelles pratiques, plusieurs actions ont été mises en œuvre notamment à travers une recherche-action intitulée PREMIS (Prévention Médiation, Insertion), soutenue et accompagnée par les pouvoirs publics.

Depuis 2013, la Ville assure la maîtrise d'œuvre d'un plan d'actions global de prévention et de lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes sur l'espace public en collaboration étroite avec de nombreux acteurs locaux bisontins.

Les quelques chiffres suivants sont significatifs :

- 90,7 % des 15-30 ans déclarent avoir bu de l'alcool au cours de leur vie, 82,2 % au cours des douze derniers mois.
- En 2011, 53,2 % des jeunes de 17 ans ont connu un épisode d'alcoolisation ponctuelle importante (prise de 5 verres en une même occasion) dans le mois écoulé.
- 3 jeunes de 18 à 25 ans sur 10 ont connu un épisode d'Alcoolisation Ponctuelle Importante à fréquence mensuelle.
- 46,1 % des 18-25 ans ont déclaré une ivresse dans l'année et un quart au moins trois (24,9 %).
- Les ivresses répétées concernent près de deux fois plus d'étudiants en 2010 qu'en 2005 et plus du double parmi les jeunes femmes.

Le centre-ville de Besançon, comme dans de nombreuses autres villes françaises ou européennes, est le théâtre depuis de nombreuses années de phénomènes d'alcoolisation massive des jeunes, notamment le jeudi soir ; ces nouvelles pratiques, inspirées du «binge drinking» anglo-saxon, interrogent les pouvoirs publics et leurs partenaires, ces derniers se situant tout à la fois dans le champ de la santé publique, des conduites à risques, de la sécurité et de la tranquillité publique.

Ces nouveaux modes de consommation peuvent s'accompagner de nuisances sonores, dégradations, violences, rixes, troubles à la tranquillité ou à l'ordre publics, conduites à risques et mise en danger de la santé des participants ainsi que des risques importants en matière de sécurité routière.

Pour autant, les réponses à apporter face à ces problématiques ne peuvent pas être uniquement répressives ou prohibitives, la notion même de fête étant à conserver car porteuse de lien social et de dynamique pour les jeunes et le milieu économique local.

Quatre services de l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie SOLEA, le service des Correspondants de nuit, la prévention spécialisée et le service insertion) ont engagé en 2011 un diagnostic partagé du phénomène d'alcoolisation massive chez les jeunes.

Cette recherche action, intitulée **PREMIS** (Prévention, Médiation, Insertion, Santé) soutenue par la Ville de Besançon et la MILDT (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) s'est appuyée notamment sur des étudiants de l'IUT de Belfort accompagnés méthodologiquement par Trajectoire Ressources. Elle a débouché sur l'organisation d'un séminaire le 22 février 2012 qui a permis de dégager des premières pistes de travail.

Ainsi, en 2012 et 2013, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- la médiation par les pairs a été expérimentée avec la mise en place d'étudiants relais de la LMDE (La Mutuelle des Etudiants) qui sont allés à la rencontre des jeunes sur l'espace public afin d'échanger avec eux sur leurs pratiques festives et leur consommation.
- à ce dispositif s'est ajoutée l'intervention du collectif Ensemble Limitons les Risques lors de soirées festives.
- la présence des correspondants de Nuit (médiateurs de nuit) a été renforcée sur le centre-ville certains jeudis soirs et a été prolongée jusqu'à 2 h du matin.
- lors de ces jeudis soirs «Premis», l'espace associatif des Bains Douches a régulièrement proposé des concerts gratuits et sans alcool.
- le Service de Médecine Préventive de l'Université Franche-Comté a organisé une formation à l'attention des étudiants organisateurs de soirées.
- les services de la police nationale sont intervenus dans le cadre des Ivresses Publiques et Manifestes.

L'objectif pour les années 2014 et suivantes serait de passer de l'expérimentation à un projet d'actions global pérenne dont les objectifs seraient multiples :

- ✓ Accompagner les jeunes dans leurs besoins de moments festifs
- ✓ Prévenir les conduites à risques
- ✓ Répondre aux aspirations des riverains en termes de tranquillité publique
- ✓ Valoriser le principe d'une vie nocturne de qualité associant habitants, acteurs économiques et pouvoirs publics.

De nouvelles actions sont donc mises en œuvre pour 2014 :

1 - Les soirées alternatives gratuites et sans alcool

L'objectif est de proposer aux jeunes et aux étudiants la possibilité de faire la fête «autrement» qu'en s'alcoolisant de manière excessive. Deux soirées ont déjà été programmées. Elles combinaient une animation gratuite et sans alcool (avec cocktail sans alcool offert) et la présence des partenaires sur le terrain (Correspondants de nuit, Collectif Ensemble Limitons les Risques, LMDE, Aides) :

- Le 15 mai 2014

Il s'agissait d'une soirée gratuite et sans alcool à La Rodia avec en concerts à 20 h 30 : les Superets (pop rock), Ok Choral (pop) et un DJ. A l'extérieur, les triporteurs et danseurs de l'ASEP ont effectué deux parcours en musique du centre-ville à La Rodia pour y accompagner le public.

Cette première soirée a remporté un succès mitigé du fait notamment de l'absence de disponibilité des étudiants ce soir-là (partiels, stages, ...).

- Le 5 juin 2014

La deuxième soirée alternative s'est déroulée le 5 juin sur la place de la Révolution sur le thème de la danse. La Ville a fait appel à des professionnels pour assurer deux cours de zumba (Espass' Form) puis une initiation à la salsa et aux danses latinos (Salsa Moondo).

Cette deuxième soirée a été plus mobilisatrice de par l'aspect participatif des propositions faites et du lieu de la manifestation.

Ces deux premières expériences, inspirées des programmes développées par la Ville de Rennes, même si elles n'ont pas eu tout le succès escompté, ont néanmoins été saluées par les différents partenaires mobilisés (corporations ou mutuelles étudiantes, associations de prévention et de réduction des risques, ...).

Une répétition de ces soirées alternatives, permettant de les inscrire dans des habitudes de vie étudiante, une diversité des propositions faites, une communication efficace, des horaires adaptés au public cible semblent être les ingrédients à réunir pour que ces manifestations atteignent les objectifs qui leur sont fixés.

Sur ses bases, quatre autres soirées sont en cours de préparation pour l'automne 2014 :

- Jeudi 18/09 : pré-soirée «Urban vision» (organisé par l'ASEP les 19 & 20 septembre)
- Jeudi 02/10 : soirée portée par l'association Uppertone dans la cour du Palais Granvelle avec possibilité d'ouverture du Musée du Temps
- Jeudi 16/10 : animations sportives à la Malcombe et soirée «jeunes talents» à La Rodia
- Un jeudi de novembre : ouverture de la Patinoire à des horaires décalés avec animation musicale.

Un bilan intermédiaire sera réalisé à l'issue de ces 6 premières soirées alternatives.

Ces soirées alternatives, intégrées au plan d'action global ont vocation a priori à être pérennisées et devraient se développer dans les années suivantes en s'appuyant sur les délégations municipales et les associations étudiantes, sportives et/ou culturelles.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 € à La Rodia et une subvention de 2 700 € à l'Association UPPERTONE pour soutenir l'organisation de ces manifestations.

2 - La charte de la vie nocturne

Durant le printemps 2014, de nombreux partenaires locaux se sont réunis, sous l'égide de la Préfecture et la Ville, pour réfléchir à la mise en place éventuelle d'une charte de la vie nocturne (aux objectifs et aux contenus plus larges que la charte des bars existante actuellement).

Un document a été présenté et validé par l'ensemble des partenaires en juin dernier.

L'objectif de la charte de la vie nocturne, qui implique de nombreux acteurs (bars et établissements de nuit, associations étudiantes, Université, CRIJ, CROUS, associations liées à la prévention...), est de contribuer au développement raisonné de l'animation du centre-ville la nuit par la mise en place de différentes actions.

Il s'agit d'un document contractuel, adapté au contexte local et qui engage les parties signataires sur des éléments qui ont été préalablement consentis. La Ville et la Préfecture souhaitent dans ce cadre affirmer leur rôle de médiateur et de conciliateur dans la gestion de cette vie nocturne pour que la fête à Besançon rime avec convivialité, respect des autres et réduction des risques.

Cette charte serait officiellement lancée le 16 octobre 2014.

3 - La campagne de prévention

En parallèle des deux actions présentées ci-dessus, la Ville souhaite mettre en place une campagne de communication portant un ou plusieurs messages de prévention sur les risques liés à la consommation excessive d'alcool à l'attention des jeunes. Elle devrait être opérationnelle durant l'automne 2014 et sera élaborée en collaboration avec la délégation Hygiène-Santé.

Le plan d'action développé par la Ville s'accompagne de **trois grands axes de communication** (autour des soirées alternatives, de la charte de la vie nocturne et de la campagne de prévention) qui doivent permettre de lui donner un impact plus conséquent et de toucher un maximum de Bisontins.

L'objectif de cette campagne de communication est multiple :

- valoriser la fête, élément indispensable au dynamisme d'une ville et fédérateur de lien social, tout en assurant aux riverains leur tranquillité et leur sécurité,

- encourager à une consommation responsable et suggérer qu'une autre manière de faire la fête (sans forcément s'alcooliser massivement) est possible. En effet, le discours zéro alcool ne semble pas adapté au public cible.

Il s'agit donc de favoriser le bien vivre ensemble en évitant les discours moralisateurs et la stigmatisation d'un public spécifique.

Ce plan d'actions global de prévention et de lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes, qui se veut plus ambitieux et pérenne que les précédentes actions, bénéficie d'un budget dédié voté en décision modificative en juin 2014 d'un montant de 50 000 €. Par ailleurs, en recettes, la Ville bénéficie d'une subvention de 13 000 € dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et d'une subvention de 4 000 € par l'Agence Régionale de Santé.

Ce budget doit permettre de financer l'organisation des six soirées alternatives de l'année et le développement des supports de communication.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la poursuite du plan de prévention et de lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes ;
- de valider l'engagement de la Ville dans la Charte de la Vie Nocturne et d'autoriser M. le Maire à signer cette charte ;
- d'accorder les subventions suivantes pour l'organisation des soirées festives sans alcool par le biais de la délégation Action culturelle et du patrimoine qui assure le suivi ces deux structures ;
 - . 8 000 € à La Rodia prélevés sur la ligne 65.314/657364.0010012 CS 10031,
 - . 2 700 € à l'association Uppertone prélevés sur la ligne 65.30/6574 CS 10032,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toute convention ou avenant à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : Il s'agit d'un plan global de prévention et de lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes. Nous sommes en plein coeur du sujet, vous avez entendu ? Quand on vous parle des nuisances que cela peut occasionner, les bruits que vous avez entendus il y a quelques instants, et il n'est que 21 h, montrent qu'il y a nécessité à s'emparer du sujet ! Juste une précision, j'ai lu dans la presse que c'était jusqu'à 22 h que cela posait problème, peut-être, sauf que je précise que c'est jusqu'à 22 h le jeudi, le

vendredi, le samedi puisqu'on n'a pas le droit d'avoir une interdiction sur l'ensemble de la semaine. Je voulais juste préciser cela et je passe la parole à Danielle POISSENOT.

Mme Danielle POISSENOT : Merci Monsieur le Maire. C'est une clameur que l'on vient d'entendre mais c'est plutôt une clameur festive. Là pour l'instant c'est une soirée d'intégration et j'espère que l'on aura encore très très longtemps à Besançon des soirées d'intégration. Ce plan de prévention global contre l'alcoolisation massive des jeunes, c'est un événement parce qu'aujourd'hui une ville comme Besançon avec beaucoup d'étudiants, c'est une ville qui vit et comme beaucoup de villes aujourd'hui nous sommes confrontés à cet alcoolisme massif que l'on appelle le «binge drinking», en français la «biture expresse». L'idée pour les jeunes c'est de s'alcooliser massivement et très rapidement. Ces jeunes-là ne profitent donc pas de la fête. Aujourd'hui nous ce que nous voudrions, c'est pouvoir donner à ces jeunes l'occasion de s'amuser mais de s'amuser en consommant de façon responsable parce que je pense qu'il ne faut pas rêver, ces jeunes auront toujours la possibilité effectivement de prendre un petit peu d'alcool et la fête sans alcool, on le sait, aujourd'hui ce n'est pas forcément la fête. Simplement c'est de s'alcooliser de façon responsable, raisonnée et raisonnable. Tout le mot est là aujourd'hui. Donc cette convivialité on la veut et on veut dire à notre jeunesse «attention, ne pas trop s'alcooliser».

Pour cela, nous avons établi un plan global de prévention qui se décline en trois axes ; les soirées d'abord, en direction des jeunes, des concerts et tout cela pour montrer à ces jeunes que l'on peut s'amuser sans s'alcooliser complètement. Nous avons aussi la charte nocturne qui résulte d'un travail de partenariat avec les bars. On est en train de travailler aujourd'hui sur les horaires, sur la façon dont les bars vont travailler avec les étudiants et responsabiliser également les étudiants qui vont aller consommer au bar, même si on sait aujourd'hui que le problème d'alcoolisation c'est plutôt sur le domaine public. C'est la raison pour laquelle, comme le Maire l'a dit tout à l'heure, on va demander, puisque nous, nous n'avons qu'un rôle de conseil, au Préfet de donner son accord pour que l'interdiction de vente d'alcool dans les épiceries se fasse à partir de 22 h, l'idée étant d'empêcher les jeunes de se ravitailler en cours de soirée pour pouvoir continuer à s'amuser tout le long de la soirée, voire de la nuit. Donc nous avons un plan de communication en direction de ces jeunes dans l'idée de la prévention parce que je voudrais vraiment faire passer ce message, aujourd'hui ce n'est pas de la répression, c'est de la prévention, c'est de l'éducation. Enfin le service Tranquillité Publique travaille avec le service Hygiène-Santé puisque c'est avant tout un problème de santé publique ; il travaille également avec la délégation d'Anthony POULIN sur l'Université. C'est vraiment un travail transversal. Nous menons un travail avec l'Etat, avec les associations d'étudiants, avec l'ARS également, l'Agence Régionale de Santé et c'est vraiment une idée de partenariat en direction de la santé des jeunes afin que ces jeunes continuent à s'amuser et à étudier parce que c'est quand même notre devenir et c'est leur devenir à eux.

M. LE MAIRE : Juste une précision que je veux apporter sur le terme «jeunes» parce qu'il y a parfois des jeunes et des moins jeunes qui vont jusqu'à 50, 60 dans certains cas ! Mais je crois que tu as bien expliqué cela.

M. Ludovic FAGAUT : J'aurai plusieurs questions à vous poser concernant ce rapport. Tout d'abord, quelle considération apportez-vous aux membres et aux élus qui siègent dans ces commissions ?

M. LE MAIRE : Pourquoi cette question ?

M. Ludovic FAGAUT : Tout simplement parce que l'on étudie un dossier en commission et il est présenté à la presse 48 h avant qu'il ne soit même débattu en Conseil Municipal, donc on peut être un petit peu choqué de la méthode tout simplement.

M. LE MAIRE : Je vais vous expliquer : depuis 2001 le Maire effectivement présente à la presse, lors d'une conférence de presse, les dossiers importants afin que l'on puisse lui poser des questions. Cela se fait depuis 2001 mais il est toujours précisé que la décision est prise par le Conseil Municipal qui est seul juge. Vous savez, cela se passe partout comme cela.

M. Ludovic FAGAUT : C'était juste une simple question. Et puis c'est vrai qu'on apprend...

M. LE MAIRE : J'ai beaucoup de respect pour les commissions. Là il y a un travail qui a été réalisé en Municipalité, ensuite en commission et effectivement il est possible que là vous ne l'ayez pas vu avant la présentation à la presse, c'est possible...

M. Ludovic FAGAUT : Si, si on a parlé du dossier en commission...

M. LE MAIRE : Où est le problème alors ?

M. Ludovic FAGAUT : C'est que l'on a parlé du dossier en commission qui doit être voté ce soir en assemblée et il a été présenté à la presse avant, mais surtout avec des éléments différents. Après, on joue sur les heures avec des éléments différents mais qui ont peut-être leur importance puisqu'on en a parlé en commission...

M. LE MAIRE : Ce que je veux vous dire Monsieur FAGAUT c'est que le juge suprême c'est le Conseil Municipal, voilà.

M. Ludovic FAGAUT : Tant mieux.

M. LE MAIRE : Votre deuxième question.

M. Ludovic FAGAUT : Deuxième question, plus sur le côté prévention parce qu'effectivement on ne peut que s'associer à ce genre de plan d'actions en direction de l'alcoolisation massive des jeunes, qu'ils s'alcoolisent dans les appartements ou qu'ils transportent avec eux leur alcool sur la voie publique, on le sait, on le constate au quotidien. Maintenant plusieurs questions se posent. Quelles sont les actions que vous proposez en direction des collégiens et des lycéens ? Est-ce qu'il y a vraiment des actions mises en oeuvre ? Deuxièmement on en a parlé en commission, il y a des fêtes avec de l'alcoolisation maîtrisée, je ne sais plus comment vous l'avez appelée... «raisonnée», donc la question que l'on peut se poser c'est «faut-il vraiment faire ces moments de prévention en périphérie de la ville» ? -on l'avait abordé en commission- c'est-à-dire à la patinoire La Fayette ou est-ce qu'il ne faut pas plutôt être au centre-ville, là où sont nos étudiants ou autres qui viennent s'alcooliser massivement. On connaît les rues, que ce soit la rue Bersot, que ce soit la rue Claude Pouillet, que ce soit place Saint-Pierre, donc il me semble que c'est sur ces endroits-là que nous devrions vraiment mettre nos efforts en place. Et puis enfin quelle convention de partenariat est vraiment installée avec la grande distribution parce qu'il faut vraiment travailler en partenariat avec celle-ci sur la vente d'alcool à partir d'une certaine heure ?

M. LE MAIRE : Avec la grande distribution pour être clair ce n'est pas effectivement facile, il n'y a pas encore beaucoup de partenariats pour l'instant, je ne vous le cache pas. Par contre des contrôles sont faits régulièrement mais ce n'est pas facile, facile. Cyril DEVESA vous répondra ainsi que Danielle POISSENOT sur ce que l'on fait au niveau du service Hygiène-Santé et sur la prévention.

M. Julien ACARD : Merci Monsieur le Maire. Sur ce plan, comme je l'ai exprimé en commission, je pense que -alors c'est très bien ça va dans le bon sens- on oublie juste un volet qui me semble important ou en tout cas il n'est pas assez mis en valeur, y compris dans la presse, c'est sur les drogues, l'utilisation des drogues en parallèle de l'alcool et je pense qu'il faudrait que l'on travaille aussi ces propositions sur ce plan.

M. LE MAIRE : Danielle répondra. J'ai assisté à plusieurs manifestations de ce type, même si ça ne figure pas dans le titre, la problématique de la drogue est bien présente mais on pourrait peut-être effectivement le rajouter dans le titre.

Mme Marie-Laure DALPHIN : Dans la suite de l'intervention de Mme POISSENOT, je voulais rappeler quelques expériences dans d'autres villes. L'alcoolisation aiguë est un fléau récent qui échappe aux autorités parentales et éducatives et il y a des expériences qui ont été faites dans certaines villes, à Bordeaux, malheureusement touchée par 5 décès en 2 ans liés à l'alcoolisme. La Mairie a monté un dispositif tendance alternative festive, donc en fait ce sont des jeunes encadrés par une association qui vont au-devant des jeunes car parler avec eux est essentiel et favorise la responsabilisation donc il faut gagner en efficacité...

M. LE MAIRE : C'est ce qui se fait ici !

Mme Marie-Laure DALPHIN : ...en proximité et aller vers les jeunes. A Poitiers c'est une expérience qui s'appelle «Partage de la nuit», donc en fait c'est responsabilisé sur ceux qui travaillent, ceux qui dorment et ceux qui font la fête, donc ça permet d'amener les jeunes à réfléchir sur ce mode de vie. Et les soirées alternatives sont une belle expérience mais s'adressent-elles à la même population ? Leur succès semble modeste. La prévention complète la répression, bien sûr. Pour être efficace, un contact doit se faire entre les associations de prévention, les forces de l'ordre et le SDIS dont on n'a pas parlé ce soir. De plus, ces actions doivent être multiples et maintenues dans le temps. Pareil, on n'a pas d'idées sur la dynamique dans l'année ou dans les années qui viennent. Enfin multiplier les lieux d'échanges c'est important dans les collèges, les lycées, comme on l'a rappelé tout à l'heure auprès de professionnels. Alors pourquoi ne pas proposer l'organisation d'un forum à Besançon pour échanger sur les expériences menées dans les villes de France, voire de l'étranger ? J'ai fait une démarche de proposition de travail auprès de M. l'Adjoint en charge de la santé Hygiène et Prévention sanitaire et j'attends une réponse de ses services pour des axes de travail avec une action pertinente auprès des Bisontines et des Bisontins.

M. LE MAIRE : Cyril va vous répondre mais le travail avec les associations, comme cela se fait à Bordeaux, il se fait aussi ici à Besançon.

M. Michel OMOURI : Je vous remercie. Mes collègues vous ont fait un topo sur l'action préventive. Moi je vais plutôt venir sur l'action de respect de l'ordre public. Vous pensez que les problèmes d'alcoolémie se produisent uniquement dans les bars, aujourd'hui on l'entend. Aujourd'hui je vois que dans le rapport il n'y a pas grand chose qui est proposé pour essayer de réguler les problématiques liées sur les espaces publics.

M. LE MAIRE : Vous avez mal lu car c'est exactement ce que l'on est en train de faire, de mettre en place.

M. Michel OMOURI : Quand je lis votre communiqué de presse et que vous nous parlez de la charte des bars, c'était cela au départ, ce que vous avez présenté à la presse. Maintenant je vois que vous vous êtes inspiré de ce qui se passe à Rennes, j'ai le document ici, alors vous, vous proposez que les épiceries au centre-ville ne puissent vendre d'alcool à partir de 23 h 00.

M. LE MAIRE : 22 h.

M. Michel OMOURI : 23 h c'est ce qui a été stipulé dans le fascicule. Simplement si Rennes le fait à 20 h 00, alors que vous, vous êtes appuyés sur Rennes je ne comprends pas votre analyse politique par rapport à cela. Ensuite il y a aussi un facteur que vous avez oublié, c'est le rôle de la Police Municipale. J'ai compris pourquoi vous vouliez uniquement interdire la vente d'alcool à partir de 23 h parce que la Police Municipale s'arrête à 23 h 00, tout simplement !

M. LE MAIRE : C'est 22 h 00 que l'on va proposer ! Ecoutez, vous pouvez croire le Maire qui va signer un arrêté, c'est 22 h 00.

M. Michel OMOURI : Relisez-vous, on nous a dit...

M. LE MAIRE : Il y a eu un changement...

M. Michel OMOURI : C'est bien mais vous n'avez qu'à nous l'indiquer par mail. Simplement si la Police Municipale faisait le travail de prévention et qu'à partir de 20 h 00 on interdisait la vente d'alcool au centre-ville, dans les petites épiceries en dehors des bars et des restaurants, je pense que l'on arriverait à mieux réguler les problématiques liées à la sécurité publique. Justement cela pose la question de la Police Municipale parce que moi j'attends toujours le projet futur du Maire qui nous dit «vous verrez, après les municipales je vais créer une Police Municipale de nuit». Elle s'arrête à 23 h 00, on l'attend toujours. Et aussi faire une proposition, je pense qu'il faut que l'on puisse remettre des arrêtés municipaux sur des lieux publics parce que l'on voit ce que cela donne. Je vous invite moi à 4 h 00 du matin dans la Grande

Rue pour voir l'amas de bouteilles vides, Monsieur FOUSSERET, ces gens-là ne consomment pas dans les bars, c'est pour cela que je vous dis prévention et répression parce que la prévention...

M. LE MAIRE : Faites attention quand vous citez «ces gens-là».

M. Michel OMOURI : ...si la Police Municipale voit un jeune en train de consommer de l'alcool dans un lieu public où il y a un arrêté municipal, on lui propose quoi ? Soit il vide sa bouteille, soit il peut recevoir une amende de 150 € au titre du Code de la Santé publique. A votre avis que va faire le jeune ? Il va la vider ou il va la boire ?

M. Frédéric ALLEMANN : Effectivement, pour parler de ce plan global qui est ambitieux parce que l'on s'est effectivement servi des expériences d'autres villes puisque nous sommes allés il y a deux ans à Rennes où il y avait un colloque international. Des représentants des Villes de Bordeaux, de Strasbourg, de Reims y assistaient. Nous sommes allés aussi à Strasbourg où il y a des pratiques différentes très efficaces et l'exemple de la soirée à la patinoire c'est un exemple rennais puisque le jour où on y était, il y avait une soirée à Rennes. Ce sont des choses ambitieuses parce qu'elles ne se font pas d'un claquement de doigts, cela se fait progressivement. On a déjà commencé cette année avec deux premières soirées, une avec un succès mitigé mais la deuxième sur l'espace de danse devant le Musée sur la place de la Révolution a eu un franc succès. On essaie d'aborder tous les aspects.

Avant, la vente d'alcool était autorisée jusqu'à 1 h du matin. On vient de réduire de 3 h. Rassurez-vous, s'il faut réduire encore on le fera. Par contre, l'exemple de Rennes est différent parce que je crois qu'à Rennes c'est tout le département où la vente d'alcool est interdite à partir de 20 h 00 parce que ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a des antécédents bretons sur l'alcool qui sont beaucoup plus forts qu'en Franche-Comté. On ne peut pas comparer par rapport à cela. Il y a un problème d'alcoolémie au volant aussi avec des positions répressives drastiques de la part des Préfets en Bretagne et on n'en est pas encore à ce stade-là. Donc le plan que nous essayons de mettre en place a trois axes majeurs, donc cette organisation de soirées puisque l'on tient à renforcer l'attractivité de la Ville en terme de fête par rapport à notre population jeune, on tient aussi à créer un véritable partenariat actif avec des professionnels responsables qui tiennent des établissements de boissons. Tous les éléments ne sont pas dans cette note puisque c'est du ressort de la Préfecture de fixer effectivement les horaires mais vous le saurez rapidement puisque cette charte va être signée le 16 octobre. Nous avons des professionnels de qualité à Besançon qui tiennent des établissements de qualité, ce n'est pas forcément général mais néanmoins on travaille là-dessus. Et le troisième axe, c'est un axe de communication mais on y travaille déjà depuis 2 ans puisque l'on a fait un premier séminaire régional en février 2012 auquel le Préfet, M. DESCHARRIERES à l'époque, a assisté sur la totalité, ce qui démontre bien qu'il y a un engagement de l'Etat très important avec nous, avec un financement dans le cadre du FIPD et de l'ARS donc c'est vraiment un partenariat que l'on a réussi à monter. Je suis en charge de ce dossier depuis plusieurs années et j'ai bien compris que c'était un problème global qui n'intéressait pas que la Tranquillité Publique mais aussi que c'est un problème de santé publique. Et donc on est attentif à cela. Maintenant la communication on verra ce que cela donne mais on espère vraiment établir un partenariat de qualité avec les tenanciers de bars pour faire respecter la loi par rapport à cela, pour que les riverains ne soient pas gênés de manière trop forte par ces soirées festives qui débordent. Je suis très sensible aux noyades survenues à Bordeaux et je rappelle qu'il y en a eu une cette année quai de Strasbourg et il y en a eu une dans le passé à Besançon, un noctambule qui s'était noyé sous le barrage de Micaud parce qu'il avait oublié qu'il y avait un barrage, entre la boîte de nuit là-bas et puis la cité Canot, donc il avait volé une embarcation au Sport Nautique pour rentrer plus vite mais il a oublié le barrage Micaud.

M. LE MAIRE : Merci. Alors Cyril, qu'est-ce que l'on fait ?

M. Cyril DEVESA : Qu'est-ce qu'on fait ? Je laisserai Danielle répondre sur la question de Tranquillité Publique à M. OMOURI. Ce qui m'importe plus moi, c'est effectivement l'aspect santé publique puisqu'à un moment donné ce ne sont plus les jeunes mais leur santé qui trinque. Je rappellerai donc simplement que l'alcoolisme est une maladie, c'est une pathologie et qu'il faut la traiter comme telle, comme toutes les autres pathologies. Pour cela, on travaille avec des associations pour répondre en partie à la question, les associations comme l'ANPAA qui est l'Agence Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie, donc là ça répond en partie à M. ACARD puisque l'on ne traite pas

seulement la question de l'alcool mais de toutes les autres substances psycho-actives qui peuvent accompagner notamment la prise d'alcool. Pour cela on travaille dans différents domaines, on travaille sur des formations de professionnels qui peuvent accompagner les jeunes, c'est ce que l'on a fait notamment sur Montrapon avec la Maison de Quartier et avec des intervenants qui peuvent agir auprès du public de jeunes qui fréquentent la Maison de Quartier. On travaille sur des actions de sensibilisation auprès des jeunes qui sont en collèges, en lycées notamment, mais on va essayer de commencer même encore plus tôt aujourd'hui, notamment sur le «binge drinking» comme l'a dit Danielle tout à l'heure ou sur la «neknomination» qui est le nouveau jeu idiot à la mode sur le net qui consiste à se filmer en buvant le plus possible. Pour cela on travaille sur des actions qui sont un petit peu autres que simplement expliquer les risques de l'alcool. On essaie de leur faire faire des jeux de rôles, notamment pour prendre conscience de la résistance à la pression de groupe parce que c'est important de plus en plus de travailler en amont, avant même qu'ils ne touchent à l'alcool, sur leur capacité à résister à la prise d'alcool et notamment résister à la pression de groupe parce que c'est cela qui les incite le plus à absorber de l'alcool. On travaille également avec d'autres associations comme SOLEA, etc., pour accompagner les jeunes qui sont en IPM, c'est l'ivresse Publique et Manifeste quand ils sont très alcoolisés sur la voie publique. Là, on a des personnes qui accompagnent les jeunes qui sont dans un état déjà très avancé pour leur faire prendre conscience de ce qui les a amenés à cet état-là et qu'ils puissent réagir dans leur futur sur les conséquences de leurs actes et prévenir l'état d'IPM. On propose également des actions de parentalité, des débats avec les parents pour les sensibiliser sur les conséquences sur le développement du fœtus, les accidents potentiels car on sait que 50 % des incendies ou des accidents de voitures sont aussi liés à l'alcool, donc ils ont une vraie responsabilité notamment par rapport à leurs propres enfants. On travaille également sur des actions qui permettent aux familles de s'exprimer par rapport à leur pathologie liée à l'alcool puisqu'on ne travaille pas que sur les jeunes, on travaille également sur les gens qui ont un vrai problème d'alcoolisme et pour cela on fait aussi des formations, notamment dans les collectivités, les entreprises, pour accompagner tous les personnels qui auraient un problème lié à l'alcool. Voilà un petit peu tout ce que l'on fait, je pourrais là encore le détailler. Mme DALPHIN l'a dit, on s'est rencontré, on peut être amené à se rencontrer encore pour travailler sur cette question-là.

Je voudrais ajouter aussi que c'est une question à mon avis qui est une question sociétale et que les jeunes qui boivent à ce point-là, c'est parce que peut-être on leur offre aussi des valeurs et un avenir qui n'est pas forcément radieux. A titre personnel, je considère que quand on leur donne comme valeurs simplement des valeurs d'argent, de réussite sociale, notamment «avoir une rolex à 50 ans sinon on n'a pas réussi sa vie», je considère qu'on ne les accompagne pas beaucoup à avoir d'autres valeurs et d'autres rêves pour ne pas tomber dans ces addictions.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas faux !

M. Cyril DEVESA : Je voudrais juste ajouter avant de terminer et de laisser la parole à Danielle, tout à l'heure je ne l'ai pas dit à M. BONNET, sur les autres actions que l'on verra une autre fois, je vous invite quand même la semaine prochaine au village «Mangez mieux, bougeons plus» que l'on accueille vendredi et samedi place de la Révolution. Vous pourrez y voir une action concrète du service Hygiène-Santé pour sensibiliser les gens à comment bouger plus et manger mieux. Vous pourrez venir y faire du rameur et avoir des petites recettes pour améliorer votre santé et vous pourrez voir une action concrète de la Direction Hygiène-Santé que l'on fait avec l'ARS, le REPOP et l'IRF.

M. LE MAIRE : Très bien Docteur DEVESA !

M. Michel OMOURI : Je vous remercie. Je vais revenir un peu sur la charte des bars. Aujourd'hui, pour être dans les clous par rapport aux nuisances sonores, de mémoire, il faut faire un relevé acoustique qui coûte environ 1 500 € pour le cafetier. Par rapport à cela il y a deux propositions qui peuvent lui être apportées, à savoir soit on lui met un appareil qui réduit le son, pour descendre à 105 décibels, de mémoire c'est le seuil toléré, c'est 3 000 € HT. Si on va plus loin, on lui demande d'isoler son bar complètement, isoler les murs en acoustique c'est 450 € du m², donc si l'on prend la partie économique, un cafetier doit déboursier 4 500 € HT. L'aide de la Ville est de 1 500 €. Moi je pense qu'il va falloir augmenter cette aide car aujourd'hui les cafetiers sont comme tout le monde, ils subissent la crise économique et vous allez leur demander d'investir 4 500 €. Je pense qu'il va falloir aider ces cafetiers. Et

pour terminer j'attends Monsieur FOUSSERET votre brigade mixte, vous vous rappelez la grande communication que vous avez sortie au mois de septembre, Monsieur FOUSSERET Shérif avec la Police Municipale et la Police Nationale patrouillent ensemble. Les élections finies, aujourd'hui il n'y a plus personne ! Donc je demande à ce que l'on remette cette patrouille en place le jeudi soir.

M. LE MAIRE : Vraiment si vous n'existiez pas, on devrait vous inventer ! Cela fait un moment de divertissement toujours, M. OMOURI fait partie de ceux qui disent qu'il ne faut pas augmenter les impôts mais il faut payer les isolations dans les bars. Je pense d'abord que les mesures prises relatives à la vente d'alcool dans les épiceries contribueront à soutenir les bars parce que l'on souhaite que la consommation ait lieu dans les bars où elle est mieux maîtrisée. Après, vous ne pouvez pas d'un côté dire qu'il ne faut plus de bruit dans les rues et puis dire qu'il faut maintenant autoriser les bars à continuer... non vous n'avez plus la parole, car vous êtes déjà intervenu deux fois. Avec M. le Préfet, jeudi dernier, j'étais encore ici sur la place et là encore. Ecoutez, je ne vais pas tomber dans ce jeu-là, ça ne m'intéresse pas. Je vous laisse jouer à ce petit jeu là tout seul, jouez dans votre coin, moi ça ne m'intéresse pas.

M. Pascal BONNET : Personne ne joue là mais vous avez communiqué sur votre présence sur le terrain avec le Préfet, c'était à des heures où manifestement...

M. LE MAIRE : Et il y en aura encore avec le Préfet.

M. Pascal BONNET : ...les riverains savent très bien que c'est beaucoup plus tard qu'il y a des soucis mais je pense que vous aurez l'occasion de le faire à d'autres heures.

M. LE MAIRE : Mais oui, bien sûr.

M. Pascal BONNET : Je voudrais remercier M. DEVESA d'avoir rappelé la politique sanitaire et là on n'est plus que dans l'alcoolisme, on est dans la question des conduites à risques de façon générale dont c'est une des conduites les plus bruyantes mais aussi dans la prévention de l'alcoolisme et il y a ces deux politiques. Et puisque j'ai la parole, je voulais juste donner une explication de vote. Je suis membre suppléant du Conseil d'Administration de La Rodia donc je ne prends pas part au vote mais j'ai la procuration de Jacques GROSPERRIN donc je voterai pour lui.

M. LE MAIRE : Allez, Danielle, la conclusion !

Mme Danielle POISSENOT : Simplement une précision concernant la prévention dans les établissements et à l'Université. Aujourd'hui nous travaillons avec un médecin que vous devez connaître, le Docteur FORTIN, qui est toxicologue et se propose de faire des conférences en direction des étudiants sur la toxicologie et sur l'alcoolisme. Ce sera donc des conférences qui se feront dans les écoles, dans les établissements scolaires et en direction des étudiants. Cela c'est quelque chose qui est nouveau et qui va se rattacher au plan de prévention. C'était pour vous répondre Madame DALPHIN.

M. LE MAIRE : Merci. Donc quels sont ceux qui sont pour ce plan ? On a bien compris que M. BONNET ne levait qu'une fois la main. Alors vous êtes combien à être opposés à ce plan ? Il n'y en a pas. Vous êtes combien à vous abstenir ? Il n'y en a pas. C'est donc l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et n° 6 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme GERDIL-DJAOUAT, M. DUMONT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, M. CURIE, M. LEUBA, Mme SIMON, Mme REBRAB, M. BONNET et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.